



PROGRAMME DE FORMATION D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ÉCHANGES

avec l'appui de :



Initialiser, cristalliser et développer les réseaux d'entreprises Un métier : INTER-PRENEUR

Mutualiser les expériences et les savoir-faire
pour rendre les clusters plus performants

La conception et l'expérimentation du programme de formation
INTER-PRENEUR a reçu le concours de :



Ministère de l'économie,
des finances et de
l'industrie.
- Programme FAMI -



DGEFP



Commission européenne
Fonds social européen



Initialiser, cristalliser et développer les clusters, un métier : INTER-PRENEUR

L'animateur occupe une place stratégique au sein des réseaux d'entreprises. Ce dispositif d'échange vise à développer un processus de professionnalisation du métier d'animateur de cluster. Il est le fruit du travail accompli en 2003 et 2004 par le CDIF dans le cadre de l'appel à projets FAMI 2002 (Faciliter l'accompagnement des mutations industrielles) lancé par le Secrétariat d'État à l'industrie et avec l'appui du ministère du travail (DGEFP), du FSE (Fonds Social Européen) et de la Caisse des dépôts. Bien que construit sur l'analyse des modes d'organisation et de fonctionnement de plusieurs Systèmes productifs locaux (SPL) parmi les plus expérimentés, ce dispositif de formation bénéficie aujourd'hui tout autant aux animateurs des SPL, des Pôles de compétitivité et autres formes de clusters existants en France.

En effet, quelque soit la diversité des situations rencontrées, une constante est observée dans l'expérience des clusters. Il s'agit de l'impérieuse nécessité d'une animation continue et professionnelle. Qu'elle vienne à faire défaut ou qu'elle n'évolue pas avec les motivations des entreprises parties prenantes et le pôle connaîtra immanquablement des "trous d'air" pouvant aller jusqu'à un arrêt pur et simple de la dynamique collective engagée.

La spécificité de la fonction d'animation de cluster est aujourd'hui reconnue de tous. Métier à part entière, cette animation garantit la coopération interentreprises, accompagne des acteurs multiples dans un intérêt commun. L'animateur est alors un "chef d'entreprise" parmi les chefs d'entreprises. D'où l'appellation d'INTER-PRENEUR que nous proposons d'utiliser pour qualifier ce métier singulier et complexe.

La plaquette que nous proposons ici présente ce dispositif d'accompagnement à la professionnalisation des animateurs de clusters que le CDIF propose de développer en 2008.

Que tous ceux qui se sont investis dans la conception initiale et dans l'expérimentation du 1er cycle de formation en 2007 en soient remerciés. Merci également au cabinet CARTESA, qui accompagne le CDIF dans tout le processus d'émergence de ce dispositif de formation et dans son animation actuelle.

Le Président du CDIF
Jean-Marie Rouillier



CDIF

Principes pédagogiques

- Une présentation opérationnelle des méthodologies, outils par des acteurs et interlocuteurs de "terrain"
- Des échanges d'expériences et de pratiques professionnelles entre les participants
- Des études de cas et présentation d'expériences et de projets menés par les intervenants en s'appuyant sur le réseau du CDIF
- Le diagnostic et la régulation des attentes et besoins des participants
- Une évaluation participative du dispositif en continu
- Une documentation pédagogique ciblée et actualisée

Partenariats et équipe pédagogique

- Le CDIF mobilise les compétences de son réseau pour l'animation des échanges d'expériences et pour la capitalisation des savoir-faire. Les intervenants animeront les sessions selon les champs couverts par leur expertise.

Sont également mobilisés :

- Des chefs d'entreprises présidents de cluster, des praticiens de la coopération, apportant leur expérience et témoignage
- Des intervenants émanant des différentes structures locales, nationales et régionales chargées de la coopération des politiques de soutien à la coopération interentreprises
- Des experts par champ de compétences

Avec l'appui de
CarTesa

Programme de formation- accompagnement-échange



Capitaliser l'expérience des réseaux d'entreprises pour accompagner leur développement



Session 1

Initialiser une démarche de cluster

La phase d'initialisation du réseau correspond à la première mise en relation des entrepreneurs et à la mobilisation des partenaires. C'est aussi le moment où l'on étudie la faisabilité du réseau pour valider le bien fondé des démarches partenariales. Cette phase permet aux entreprises de déterminer leurs besoins, de valider la nécessité des coopérations et de structurer le choix d'une manœuvre coopérative. Elle se conclue par une étape d'engagement où l'on spécifie les ressources recherchées et le profil des alliés. On met en place un dispositif de recherche des partenaires et on teste la capacité de chacun à adhérer au projet.

Session 2

Cristalliser une démarche de cluster

La phase de cristallisation correspond à la phase où l'on manage la coopération interentreprises et où l'on met en œuvre des actions collaboratives concrètes. A ce stade, et selon le degré de la coopération issue de la première phase, les actions demandées par les entreprises portent sur l'émergence et la consolidation de l'identité du réseau, leur développement stratégique. C'est aussi la phase de formalisation de la dynamique de réseau, notamment par la création d'une structure juridique propre, dédiée à représenter le collectif d'entreprises, ses atouts et ses savoir-faire.

Session 3

Maturité et développement d'un cluster

La phase de maturité et développement permet d'ouvrir et de rebondir vers d'autres frontières d'alliances et de nouvelles coopérations. Elle se traduit par la mise en œuvre d'actions de plus grande envergure à enjeux structurants pour les entreprises du réseau et leur filière, dont les bénéfices ne seront perçus qu'à moyen ou long terme : démarches d'ouverture internationale, approches collectives de la formation et de la gestion des ressources humaines, construction de partenariats en faveur de l'innovation technologique et stratégique du secteur concerné...

Session 4

Veille et anticipation des évolutions par les clusters - Innovation et financement des projets collectifs -

Cette fonction prospective est directement liée à l'évolution des marchés et à leur dimension internationale. Elle concerne les préoccupations vitales du réseau d'entreprises à la recherche d'une visibilité internationale, du développement de la R&D et de l'innovation

Publics concernés par la formation INTER-PRENEUR

Animateurs des réseaux d'entreprises (actuels ou futurs); cadres des collectivités territoriales, agents de développement, EPCI, chambres consulaires ; responsables décentralisés de l'État ; partenaires des réseaux d'entreprises : centres techniques, d'innovation, de formation, établissements financiers etc...

INTER-PRENEUR
CDIF

INITIALISER UNE DÉMARCHE DE CLUSTER



Structuration du module 1 « Initialiser un réseau d'entreprises »

Objectifs :

- Sur le plan stratégique: appréhension des contextes territoriaux d'émergence d'un réseau d'entreprises et identification des enjeux territoriaux de la mise en relation des entreprises.
- Sur le plan du mode de fonctionnement (organisationnel) : identification des acteurs pertinents et de leur place dans l'initialisation du réseau d'entreprises, pertinence du bien fondé des démarches partenariales.
- Sur le plan de la gouvernance et du portage : pilotage en regard de l'élaboration d'un diagnostic territorial, et importance de la communication autour d'une identité collective partagée.

Contenu :

Les conditions et modalités d'émergence des clusters (SPL, pôles de compétitivité et autres formes de clusters)

Mieux cerner les différentes expériences et opportunités menant à l'émergence d'un cluster.
Appréhender des contextes économiques territoriaux différenciés.
Sensibiliser aux différentes expériences de création d'un cluster.

Diagnostic économique territorial, diagnostic des entreprises : élaboration du réseau de valeurs partagées des entreprises

Le diagnostic économique territorial comme outil d'identification des possibilités d'émergence d'un cluster (territoire pertinent, spécialisation dominante, collaborations existantes, synergies et complémentarités).
Identifier les besoins individuels des entreprises.
Construire le projet collectif : méthodes et processus d'animation.
Compétences clés de l'animateur réseau dans la stratégie collective.

Le repérage des acteurs susceptibles d'intégrer la démarche partenariale

Identifier les acteurs clés et les partenaires susceptibles d'intégrer la dynamique partenariale.
Jeu des acteurs et positionnement stratégique de chacun dans l'émergence d'un cluster.
Importance de la dynamique partenariale.

L'émergence d'une identité commune et d'une vision partagée

Importance de communiquer dès l'émergence du cluster : sur quoi, comment ?

Gestion et financement des actions collectives d'un cluster

Elaboration, suivi d'un budget multifinancement pour un cluster, coûts et ressources.
Réflexion stratégique sur la construction d'un cluster à partir de son budget.

Synthèse des échanges autour des compétences clés des animateurs réseaux lors de la phase d'initiation

CRISTALLISER UNE DÉMARCHE DE CLUSTER



Structuration du module 2 « Cristalliser une démarche de cluster »

Objectifs :

- Appréhender, connaître et pouvoir restituer les outils et méthodes de consolidation d'un cluster (outils de communications, de management, d'animation) et savoir mesurer le « degré de cristallisation » adéquat en fonction du niveau d'initialisation d'un cluster.
- Savoir développer des actions collectives structurantes.
- Savoir conduire un projet : maîtrise des outils de pilotage technique, planification, gestion des éléments financiers et maîtrise des ressources allouées.

Contenu :

Les actions de mutualisation de moyens et de services pour mobiliser les entreprises autour du projet collectif

Achats groupés, promotion commerciale commune, création d'un label commun, communication collective, mutualisation des investissements.
Etude, coût et méthodes des actions de mutualisation.
Passer des actions de mutualisation à la construction d'une offre globale.

La communication/marketing comme outil de cristallisation et d'animation du cluster

Communication interne pour développer les interactions, démultiplier les actions et gagner en réactivité.
Communication externe pour donner de la visibilité au cluster naissant.
Techniques de présentation et de mise en valeur du projet de coopération interentreprises.

Conduite de projets et indicateurs de mesure des démarches d'un cluster

Planification opérationnelle et budgétaire.
Outils de la planification de projet.
Outils de pilotage techniques, financiers, de délais.
Gestion des ressources affectées au projet.
Tableaux de bord de suivi, indicateurs d'impact pour mesurer l'efficacité des projets collectifs.



Structuration du module 3 « Maturité et développement d'un cluster »

Objectifs :

- Passer en revue les actions collectives qui permettent de propulser le cluster dans sa vocation structurante pour les entreprises et leurs marchés.
- Transmettre des méthodologies pour impulser ces actions collectives incitant les entreprises vers de nouvelles frontières d'alliance.
- Détecter les leviers de développement du cluster pour avoir une vision à moyen voir long terme.
- Maîtriser des outils de conduite de projets (planification, pilotage).
- Développer le réseau et veiller aux futurs besoins des membres du réseau et de la structure du réseau.
- Accompagner les entreprises dans la gestion collective des ressources humaines.
- Structurer une stratégie de recherche et développement.

Contenu :

L'innovation au cœur des clusters

R&D partagée : le partenariat entreprises / laboratoire / universités au service de l'innovation de marché.
Le design, catalyseur de projets d'innovation collective.

La gestion collective des RH et des compétences

Enjeux et valeur ajoutée d'une démarche GPEC collective portée par un cluster.
Champs thématiques des projets collectifs de GRH menés par un cluster.
Conditions au développement d'une politique RH par un cluster.

L'ingénierie de projet : des outils de planification au service de la stratégie de développement du cluster

Procédures et moyens qui permettent d'assurer le suivi opérationnel du projet.
Mise en œuvre du projet.
Evaluation du projet.

Le développement à l'international : L'approche collective interentreprises pour conquérir de nouveaux marchés

Préparer les entreprises pour la conquête de nouveaux marchés (diagnostic export, plan de stratégie).
Préparer un plan réaliste adapté aux moyens humains et financiers.
Négociation internationale et différences culturelles.

VEILLE ET ANTICIPATION DES ÉVOLUTIONS PAR LES CLUSTERS - INNOVATION ET FINANCEMENT DES PROJETS COLLECTIFS -



Structuration du module 4 « Veille et anticipation des évolutions par les clusters » - Innovation et financement des projets collectifs -

Objectifs :

- Développer la veille stratégique et informative.
- Savoir créer et piloter un système d'information interactif, savoir s'en servir, l'actualiser et le faire évoluer.
- Concevoir les réponses adaptées aux besoins exprimés ou repérés à partir de l'exploitation systématique de l'information.

Contenu :

De la veille informative à la construction d'une intelligence économique collective sur les marchés cibles d'un cluster

Intégration de l'intelligence économique à la culture de l'entreprise.
Définir une stratégie collective et des activités de veille.
Aborder l'intelligence économique sur marché et sur secteur.

Propriété intellectuelle et protection industrielle. Rôles et dangers pour un cluster

Sensibiliser les animateurs, les responsables de clusters à la question de la propriété intellectuelle et industrielle.
Accompagner les entreprises dans l'organisation et sécurisation de la propriété intellectuelle et la propriété industrielle de leurs innovations.

Comment impulser et diffuser l'innovation technologique stratégique dans un réseau de PME

Complexité et démarche d'innovation technologique.
Favoriser l'impulsion et la diffusion de l'innovation technologique stratégique dans un cluster.

Financement du potentiel d'innovation des PME-PMI en réseau

Présentation des différents types de financement des projets innovants (OSEO, business angels, capital risque, etc.).
Contextes et modalités d'intervention de ces financements.

Europe et Clusters : cadre et vision de l'intervention européenne en soutien aux clusters

L'intervention communautaire au titre des fonds structurels.
Les fonds structurels au titre de la politique de cohésion 2007-2013.
Priorités d'intervention du FSE et du FEDER.

Synthèse de la session et de la formation d'animateur de cluster du CDIF

INTER-PRENEUR
CDIF

Le CDIF mobilise ses compétences,
le savoir faire des membres de son réseau, des
experts de la coopération interentreprises.

Des praticiens apportent
leur expérience et leur témoignage.

Les supports pédagogiques des
intervenants et les textes de
référence sont intégrés à la
formation et offerts aux participants.

RENSEIGNEMENTS

CDIF 14, rue Passet

69007 Lyon

contact@cdif.fr

tél: 04 78 54 67 09

Fax: 04 72 76 95 07

Pour en savoir plus ou recevoir le détail précis sur une ou les sessions du programme

Participant

Nom..... Prénom.....
Fonction..... Service.....
Raison Sociale..... Adresse.....
Code Postal..... Ville.....
Tel..... Fax.....

Je souhaite avoir des infos sur la (les) session(s)

- 1- Initialiser une démarche de cluster 2- Cristalliser une démarche de cluster
 3- Maturité et développement d'un cluster 4- Veille et anticipation des évolutions par les

Conditions d'inscription

1

Toute inscription nécessite le renvoi d'un bulletin d'inscription par participant au CDIF.

2

Le CDIF est enregistré comme organisme de formation auprès de la préfecture du Rhône sous le n° 82 69 09427 69. Chaque participant peut être inscrit au titre de la formation continue. Sur demande une convention de formation peut être adressée.

3

Pour chaque inscription, le CDIF adresse une facture et une attestation de présence.

4

Chaque inscription est réglée à l'issue de la formation, à réception de facture.

5

Les demandes d'annulation ou de report confirmés par courrier ou par fax :

- reçues plus de 15 jours avant le début du séminaire sont acceptées.
 reçues moins de 15 jours avant le début du séminaire, entraînent le versement de frais de désistement d'un montant égal à 25 % du droit d'inscription au séminaire.

Après le début du séminaire, les demandes d'annulation, de report, ou les absences entraînent le règlement de la totalité du prix du séminaire.

Tarif

Coût de l'inscription à une session :

500€ (net de taxe) ⁽¹⁾ pour un organisme membre du CDIF ⁽²⁾
1000€ (net de taxe) ⁽¹⁾ pour un organisme non membre du CDIF ⁽²⁾

Le tarif comprend : la formation + les 2 déjeunés + le « classeur de l'INTER-PRENEUR » remis aux participants + l'inscription des participants dans « le réseau des INTER-PRENEUR » (espace d'échange et d'information sur internet réservé aux participants et intervenants de la formation).

⁽¹⁾ CDIF non assujetti à TVA

⁽²⁾ à jour de cotisation 2007 ou 2008

A retourner à :

CDIF—14, rue Passet, 69007 Lyon
Fax: 04 72 76 95 07 - mail : contact@cdif.fr